

Agence de STRASBOURG
2B Route de Wasselonne
67201 ECKBOLSHEIM
) 03 88 40 50 50
strasbourg@roadia.eu

Nos références : **20152990**
Lésé : **SILOG**
Marque : **MERCEDES**
Immatriculation : **GF-776-MQ**
Sinistre n° : **AU242804MVE** du **30/11/24**

A STRASBOURG, le 26/05/25

SECOND RAPPORT
Procédure VE - Après réparation du véhicule

Dans le cadre de la mission qui m'a été confiée le 13/02/25 en application de l'article L.327-2 et suivants du code de la route, j'ai examiné le véhicule ci-dessous et suivi les réparations. J'adresse à l'autorité compétente copie de ce rapport. Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

DESTINATAIRE :
SILOG
11 RUE DE CAMPILLEAU ZI CAMPIL

33520 BRUGES

LIEU D'EXAMEN : PAUL KROELY TERVILLE - MERCEDES - Siret : 43889496600078

VEHICULE EXPERTISE :

N° de formule du CI (SIV) : 1		
Immatriculation : GF-776-MQ	Genre :	VP
Marque : MERCEDES	Carrosserie :	BREAK
Modèle : SHOOTING BRAKE CLA 180 -	Énergie :	ES
Type : M10MC3VPT393964	Puissance :	7
N° de Série : W1K1186841N294279	Couleur :	NOIR
Mise en circul. : 29/03/22	Nb. Places :	5
Date certificat :	Kilométrage :	54522
Usure pneus : AVG: 20% AVD : 20%	PTAC :	
ARG : 20% ARD : 20%	Etat général :	Normal
CI présenté : Oui		

CIRCONSTANCES DE L'EXPERTISE :

Méthodologie

1ère étape :

- Expertise avant travaux le 10/02/25. Personnes présentes : VICTOR VINCENT (EXPERT (Du dossier), MME. WUILLAUME MAGALI (REPARATEUR).

2ème étape :

- Expertise pendant travaux le 16/04/25. Personnes présentes : ADNAN TENAFER (EXPERT (Du dossier), M. BEITZ BENJAMIN (REPARATEUR).

Visite « d'acceptation du véhicule »

- Expertise après travaux le 26/05/25. Personnes présentes : M. TENAFER ADNAN (EXPERT (Du dossier), M. HAFNER ADRIEN (REPARATEUR).

Pièces communiquées : Certificat d'immatriculation, Rapport d'expertise, Mandat de suivi

Je certifie avoir contrôlé le véhicule susvisé dans les conditions décrites ci-dessus, conformément aux dispositions du Code de la route relative aux « véhicules endommagés » (VE).

Outre les réparations sécuritaires prévues par le premier rapport d'expertise :

Etabli le 10/02/25 par ADNAN TENAFER - 004911-VE, Il est apparu nécessaire d'effectuer les réparations complémentaires suivantes :

- Disques et plaquettes de freins avant, Remise en conformité vitrage avant et plaques d'immatriculation

Les contrôles ci-après ont été effectués :

- | | |
|---|--|
| • Lecture électronique des calculateurs effectuée : | le 13/05/25 par les ETS KROELY MERCEDES – 57180 TERVILLE |
| • Contrôle géométrie effectué | le 17/04/25 par les ETS KROELY MERCEDES – 57180 TERVILLE |
| • Contrôle technique effectué | le 15/05/25 par le centre TERVILLE CONTROLE TECHNIQUE PV N° F001336573 |
| • Essai routier effectué | le 26/05/25 par M. ADNAN TENAFER, EXPERT Cabinet ROADIA. |

En conséquence j'atteste que :

- Les réparations touchant à la sécurité, prévues par le premier rapport d'expertise, ainsi que toutes les réparations estimées nécessaires pour la sécurité au cours de mes opérations de suivi, ont été effectuées dans les règles de l'art ;
- Le véhicule est en état de circuler dans des conditions normales de sécurité.
- Le véhicule n'a pas subi de transformation notable au sens de l'article R.321-16 du Code de la route, ni de transformation susceptible de modifier les caractéristiques indiquées sur le certificat d'immatriculation.
Cependant, aux termes de l'article L.311-1 du Code de la route, les véhicules doivent être « utilisés, entretenus, et le cas échéant réparés **de façon à assurer la sécurité des tous les usagers de la route** ».

ADNAN TENAFER - 004911-VE